



## ETAT DES LIEUX

Centre socioculturel d'AUSSAC-VADALLE

Entre les soussignés :

Le Bailleur : **Monsieur LIOT Gérard** représentant de la Commune d'AUSSAC-VADALLE, ou son représentant

Le Locataire : **Madame MAURICE Christelle** domiciliée 3 impasse de l'Alouette 16230 MANSLE-LES-FONTAINES

Il a été constaté lors de l'entrée du locataire dans le centre socioculturel, le **25 avril 2025** l'état des lieux en annexe.

Le locataire a été informé sur l'utilisation des moyens de secours (extincteurs, alarme, SSI, organes de coupure d'urgence, ...) mis à leur disposition ainsi qu'aux consignes de sécurité (évacuations, désenfumage, ...) et il a reçu à cet effet copie du règlement,

Le locataire a été informé que la personne qui a reçu la présente information **doit être présente sur les lieux en permanence**,

### Equipements :

#### • Electricité :

Compteur entrée ..... 43.996 Compteur sortie ..... 34.100h  
Consommation électricité 44.030 .....  
Coût unitaire : 0,39€/kWh ..... 13,26 €  
Soit un total à régler de :

#### • Fioul :

Compteur entrée ..... Compteur sortie .....  
Consommation fioul .....  
Coût unitaire : .....  
Soit un total à régler de :

	<b>Le Locataire</b>	<b>Le représentant de la commune</b>
ENTREE	<u>Christelle</u>	<u>Gérard LIOT</u>
SORTIE	<u>Kris</u>	<u>Christelle</u>

	<b>ENTREE</b>	<b>SORTIE</b>	<b>Observations</b>
<b>Clés</b>			
6 Clés GS avec alarme			
5 Clés PS avec alarme	X		
4 Clés pour cuisine			